



## Domiciliation d'un sans-papier

Par **anna**, le **17/10/2012 à 13:13**

Bonjour,

J'aurais une question, et ne sachant pas trop à qui m'adresser, je me permets de vous contacter.

Je vis en couple avec quelqu'un qui n'a plus de titre de séjour (dernière demande de renouvellement "perdue" par la préfecture..après 18 ans en France.)

Il souhaiterait faire une demande d'A.M.E., mais pour cela il lui faudrait, d'après ce que j'ai compris, une attestation d'hébergement de ma part (je l'héberge depuis plusieurs mois).

La question est la suivante: Est-ce que je risque d'être inquiétée par l'administration voire la police du fait que j'héberge quelqu'un en situation irrégulière? ("délict de solidarité"). J'ignore si dans la pratique il y a de réels risques?

Si c'est le cas, est-ce préférable de s'adresser à une association pour la domiciliation??

Merci beaucoup d'avance pour votre réponse

Par **amajuris**, le **17/10/2012 à 13:17**

bjr,

je crois que le le délict d'aide au séjour irrégulier va être supprimer prochainement.

mais j'ignore à partir de quelle date ce sera effectif.

cdt